

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Camping le Mouretou, SARL au capital de 5.000 euros

Ci-après dénommé « le BAILLEUR » d'UNE PART, Et :

Nom Prénom

Date de naissance / / N° Carte identité / Passeport :

Adresse Code postal Ville

Pays Téléphone Email

Accompagné(e) de (5 personnes maximum) :

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Ci-après dénommé(s) « le PRENEUR » d'AUTRE PART,
IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE OUI SUIT :
I. DUREE DU SEJOUR (ci-après dénommé « le Séjour »)

Date d'arrivée : / / 2020 (à partir de 16h) Date de départ : / / 2020 (avant 10h)

II. LOCATIONS (Choisissez la formule)

DESIGNATION <i>Prix TTC (TVA 10 %)</i>	Basse Saison 11/04-13/06 29/08-27/10	Moyenne Saison 13/06-27/06 22/08-29/09	Haute Saison 27/06-18/07 15/08-22/08	Très Haute Saison 18/07-15/08	Nuitée		
					B.S. et M.S.	H.S.	
BUNGALOWS TOILES 5 pers.	<input type="checkbox"/> 230 €	<input type="checkbox"/> 330 €	<input type="checkbox"/> 485 €	<input type="checkbox"/> 505 €	2 pers	40 €	
					>2 pers	55 €	75 €
MOBIL HOMES 4/6 pers.	<input type="checkbox"/> 360 €	<input type="checkbox"/> 460 €	<input type="checkbox"/> 629 €	<input type="checkbox"/> 679 €	2 pers	55 €	
					>2 pers	75 €	100 €
GÎTE 2/4 pers. « La terrasse de l'Aigoual »	01/01-13/06 29/08-31/12 <input type="checkbox"/> 270 €	<input type="checkbox"/> 370 €	<input type="checkbox"/> 495 €	<input type="checkbox"/> 515 €	2 pers	50 €	70 €
					>2 pers	60 €	85 €
GÎTE 5/7 pers. « Le balcon de l'Hérault »	01/01-13/06 29/08-31/12 <input type="checkbox"/> 370 €	<input type="checkbox"/> 470 €	<input type="checkbox"/> 605 €	<input type="checkbox"/> 640 €	2 pers	60 €	
					>2 pers	80 €	100 €

Nuitée					
CANADA TRECK /BIVOUAC 2 pers.	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 35 €	<input type="checkbox"/> 40 €	<input type="checkbox"/> 45 €	Petit déj. : 7.50 € /pers.

(hors taxe de séjour 0.60 € par pers. & par nuit (0.70 € pour les gîtes) pour les + de 18 ans)

*** Location des gîtes à la nuitée du 01/01/20 au 18/07 et du 22/08 au 31/12/20**

(Minimum 2 nuits les jours fériés et vacances scolaires)

Les chiens sont admis uniquement dans les bungalows toilés : 3 à 5 € / jour et 35 € / semaine

Suppléments :

- Forfait ménage :

Bungalow toilé : 25 € ou 15 € séjour - de 3 j

Gîte 5/7 pers. : 50 € ou 30 € séjour - de 3 j

Mobil home. & Gîte 2/4 pers. : 40 € ou 25 € séjour - de 3 j

- Location de : **Draps :** 8 € **Serviette de toilette :** 5 € **Lit BB:** 2,50 € /j ou 15 € / sem

Nombre de semaines/nuits de location (rayer la mention inutile) : x prix :.....

Suppléments :.....

Nombre d'animaux :..... : Supplément :.....

Prix TTC du Séjour (1) : €

Frais de dossier (2) : € (Haute Saison & Très Haute Saison = 16 € et 10 € pour les Bivouacs et Canada trek)

Je souscris à l'assurance annulation (Prix du séjour x 4 %) (3) = €

Je ne souscris pas à l'assurance annulation.

Coût total (1) + (2) + (3) : €

A la réservation : ACOMPTE : 30 % du séjour (1) + frais de dossier (2) = €

Solde à payer au plus tard 1 mois avant votre arrivée : €

III. MODE DE REGLEMENT (A l'attention du Camping Mouretou)

Espèces

Chèque Chèques Vacances

Virement RIB : 13485 00800 08000838266 28

Virement IBAN : FR76 1348 5008 0008 0008 3826 628 Code BIC : CEPAFRPP348

IV. CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

IV.1. Engagements du PRENEUR

Une structure locative (Mobil-Home, Bungalow toilé, Canada Treck, Bivouac ou Gîte) est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-louée. Toute personne non inscrite sur le présent Contrat de Location Saisonnière sera considérée comme visiteur.

Le PRENEUR a pris connaissance du Règlement Intérieur et s'engage à le respecter pendant toute la durée de son Séjour.

IV.2. Gestion des arrivées et des départs

Les arrivées s'effectuent entre 16h00 et 19h00. En cas d'arrivée après 19h00, il est impératif de prévenir la réception du BAILLEUR.

Les locations sont conservées durant 24 heures après la date prévue de l'arrivée du PRENEUR. Passé ce délai, elles cessent d'être réservées et la totalité du coût du Séjour sera retenue au PRENEUR.

Les départs sont prévus entre 08h00 et 10h00 sur RDV auprès de la réception du BAILLEUR.

IV.3. Paiement de la location

La réservation ne devient effective qu'après la signature du présent Contrat de Location et la réception de l'acompte et des frais de dossier.

Le montant du Séjour est intégralement payable au plus tard un mois avant votre arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En l'absence de paiement dans les délais définis à l'article II, la réservation du PRENEUR sera automatiquement annulée, la totalité du Séjour restant due.

En cas d'annulation à l'initiative du Preneur, ce dernier restera redevable vis-à-vis du Bailleur :

- des frais de dossier ;
- à titre d'indemnité de rupture de Contrat de Location :
 - d'un montant égal à 30% du coût intégral du Séjour, si le PRENEUR annule plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
 - d'un montant égal au total du Séjour, si le PRENEUR annule moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Le camping Le Mouretou vous propose une **assurance Annulation** et Interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance **Campez Couvert**.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

IV.4. Charges

Le prix du Séjour comprend les charges d'électricité, d'eau et de gaz.

IV.5. Inventaire

Le BAILLEUR doit fournir le logement conforme à l'état descriptif et en bon état d'hygiène et de propreté. Le PRENEUR doit le rendre dans le même état.

Les mobil homes, bungalows toilés et gîtes sont équipés de vaisselle, mobilier intérieur et extérieur, literie à l'exception des draps et du linge de maison. Il est convenu qu'un inventaire et un état des lieux (mobilier, matériel et ustensiles de cuisine) seront effectués lors de l'entrée et du départ du PRENEUR, et signés en double exemplaire. Le PRENEUR devra signaler au BAILLEUR toute anomalie avant le lendemain matin.

IV.6. Garantie

Un dépôt de garantie destiné à couvrir les défauts de propreté, les dommages ou dégradations causés aux objets et lieux loués ainsi que les différentes charges et consommations éventuelles est prévu. Le dépôt de garantie est fixé à 300 euros pour les Gites et Mobil homes, à 175 € pour les Bungalows toilés, à 50 € pour la Canada Treck et les Bivouacs.

Il est versé à la remise des clés, après inventaire et état des lieux. Il sera restitué en cas de départ aux heures ouvrables en fin de Séjour, en cas de départ aux heures non ouvrables sous huitaine, sous déduction éventuelle du montant des détériorations évaluées à leur remplacement au prix du marché pour du matériel neuf, d'une somme de 60 Euros en cas de ménage non effectué.

Si le montant des dégradations est supérieur au dépôt de garantie, le PRENEUR sera redevable auprès du BAILLEUR du complément nécessaire au remplacement des différents matériaux endommagés.

IV.7. Assurance

La responsabilité du BAILLEUR n'est pas engagée en cas de vol, perte, ou dommage de toute nature pendant la durée du Séjour.

Le PRENEUR devra faire la preuve sur simple demande du BAILLEUR que son contrat multirisques habitation est à jour du paiement des cotisations et comporte une clause voyage villégiatures, couvrant les risques « incendie et dégâts des eaux », dont il pourrait se rendre responsable. Si tel n'est pas le cas, le PRENEUR peut demander soit une extension à son assureur, soit une assurance spécifique pour la durée du séjour.

Fait à Valleraugue, le

Le PRENEUR*

*Signature précédée de " lu et approuvé "

Le BAILLEUR